

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES AMIS DE L'UTL
DU 10 avril 2026 à 10 h dans nos locaux 4 rue Alsace Lorraine - Orléans

Emargement de la liste des présences :

Présents :

Mmes DELARUE-BARBE-ROUAULT-DUFOUR DRAHI -LE BOSQUAIN -RASSIER - TAULAMET et
Mrs BRIAND - JETUR - RAVOYARD et THORET

Mme Delarue accueille les administrateurs et en particulier les deux nouveaux Mme Barbé et M. Ravoyard. Un tour de table est réalisé, chacun prend la parole et se présente succinctement.

1 - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire modifiant nos statuts

Distribution du procès-verbal papier. Relecture.
Approbation à l'unanimité

Le nécessaire sera fait pour enregistrement des modifications de nos statuts à la préfecture et publication au Journal Officiel.

2 - Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2025

Distribution du procès-verbal papier. Relecture

Précision apportée sur la justification à fournir pour les adhérents non imposables souhaitant bénéficier de la cotisation réduite à 10 €

- Nous demanderons une attestation sur l'honneur.

Remarque concernant le coût des activités pour les personnes non imposables et pour lequel nous ne pratiquons pas de tarif réduit.

- Revoir ce sujet dans un an, on verra le nombre d'adhérents concernés et on adaptera en conséquence.

3 - présentation des dossiers en cours :

A - Les Conférences du mardi

Discussion autour du nouveau système à mettre en place, pour contre balancer le fait de ne plus pouvoir faire payer à l'intérieur du Musée des Beaux-Arts.

Différentes possibilités.

- Pendant une année : conférences gratuites et prendre le déficit sur nos réserves.
 - le budget serait entre 6000/7000 €.

- Les conférences sont ouvertes à tout public, il y a une information dans le magazine de la ville d'Orléans (cette publication gratuite pourrait être remise en cause si les conférences étaient réservées uniquement à nos adhérents).

- Nous pourrions instaurer un système de vignette par conférence ou pour un nombre défini de conférences sur l'année avec un dépliant présentant les conférences ACLO45 sans exiger d'être adhérent à notre association. Si nous décidons de faire payer il faudra que cela se fasse hors du Musée, avant les conférences.
- Le Musée nous suggère de demander une contribution volontaire des auditeurs (faire passer un « chapeau » dans la salle)

La salle contient environ 170 places. Nous avons une moyenne sur les 20 conférences de 80 auditeurs. Pour la conférence sur la Fabrique Opéra « la Belle Helene » nous avons refusé des auditeurs.

Françoise Delahaie et Nadine Peutat Merie sont chargées de l'accueil lors des conférences, mais elles ne peuvent pas faire « la police ». D'après Françoise, la moitié des participants aux conférences ne sont pas adhérents à l'association.

La location de l'amphi coûte environ 30 € par mois, l'établissement du salaire du conférencier 20 €
Le coût total par conférence est donc de 450 € environ. Cette année quatre conférenciers nous ont fait don de leur prestation ce qui a permis de faire un profit.

-Est-il envisageable de ne pas faire payer ? A court ou à moyen terme ?

Le coût annuel est d'environ 7000/8000 €

Si nous décidons de faire payer : il faut vendre des tickets (vignette) à la permanence de l'Association (ou par internet ?) ce qui implique une logistique à prévoir :

- Qui vend ? - Où ? - Pour qui : pour tous ou pour nos adhérents ?

Le système de la contribution volontaire :

C'est ce qui semble le plus facile, demander une participation volontaire et symbolique. Une présentation de l'opération « chapeau » devra être faite à chaque conférence par Mrs. Locker et Navailles (animateurs des conférences).

Le chapeau est une solution simple :

- elle peut nous dépanner pendant 1 an.

- sur un an on peut assumer compte tenu de nos réserves financières, mais on n'a pas le droit d'imposer une participation, elle est à la libre appréciation de chacun.

Conclusion provisoire :

- On continue les conférences ouvertes à tous.

- On prend sur nos réserves.

- On regarde ce que rapporte le chapeau

Nous ne sommes pas la seule association à être concernée par cette interdiction de seconde régie à l'intérieur du Musée. Il est nécessaire de relancer le dossier auprès de la mairie. M. Chanterelle, élu municipal en charge de la culture, semble être un interlocuteur à l'écoute. Nos conférences participent activement au rayonnement culturel de la ville.

Les décisions (vignette, chapeau) devront être arrêtées en juin, avant le début de la saison.

B - Prévention routière : Il s'agit d'une formation interactive proposée par la prévention routière.

130 personnes sont déjà inscrites, elles pourront être jointes par mail pour décider de leur affectation. Un rappel auprès de nos adhérents devrait susciter de nouvelles inscriptions.

Normalement il faut être adhérent pour y participer,

L'organisation est prise en charge par Christian J et Laurence. Ils pourront demander un renfort si besoin.

Les séances sont gratuites mais la prévention routière existe grâce aux dons et aux subventions.

L'association propose de verser un don de 250 € par conférence soit 5 € par participants.

Chaque participant pourra librement apporter une contribution volontaire.

C - Les logiciels à changer courant 2026-2027.

A partir de septembre 2026 : paiement et facturation fortement préconisé par internet. La loi sur la facturation électronique va se mettre en place et nous devons en tenir compte pour nos adhésions.

Nous ne connaissons pas la part de nos adhérents qui sont familiarisés avec la manipulation et la messagerie sur le Web. Nous constatons cependant un grand nombre de réticences. Jean Louis propose que nous organisions une formation basique à la navigation numérique avec un smartphone, ou une tablette, à l'intention de nos adhérents qui ne sont pas à l'aise avec l'informatique. A mettre en place pour la rentrée 2026.

Etudier également la possibilité de paiement par internet.

A la rentrée il faut prévoir le changement de logiciel d'adhésion... à anticiper. (C Thoret et M. Delarue)

3- point sur l'organisation des AG extraordinaires et ordinaires du 30/03/2026.

Points positifs et négatifs des 2 AG.

Points positifs :

- Accueil dans le hall et dépouillement des votes à bulletin secret efficace.
- Le déroulé des power point avec le changement d'interlocuteur par catégorie.
- micro circulant dans la salle et prise de parole des participants

Point à améliorer :

- Se former à la prise de parole en public.
- Avoir un pointeur laser pour la visibilité des tableaux.
- Donner aux membres du CA avant l'AG le déroulé de la présentation.

Les essais faits le matin étaient au point, mais un dysfonctionnement informatique lors du début de l'AGE nous a perturbés.

Pour les secrétaires et la trésorière c'étaient leur première intervention en A G

Nous devons commencer par l'AGE et il y avait beaucoup de lecture avec tous les changements opérés dans nos statuts.

Nous proposons bien à nos adhérents de venir consulter la comptabilité lors de nos permanences avant l'AGO, c'est précisé dans la convocation à l'Assemblée Générale.

Le compte rendu de la précédente Assemblée Générale est approuvé sur l'AG suivante, même si ce celui-ci est envoyé dans les trois mois de sa réalisation à tous nos adhérents ou est consultable sur notre site.

5 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 20 mars 2026

Distribution d'un exemplaire papier et lecture du procès-verbal du dernier Conseil d'Administration.
Approbation à l'unanimité

4 - Élection du nouveau bureau :

Présidence :

Mme Delarue renouvelle son mandat :

Pas d'autre candidat

Réélection de Maryse Delarue à l'unanimité

Vice -Présidence :

Appel à une double présidence afin de mieux organiser la pérennisation de l'association.

M. Thoret renouvelle son mandat

M. Jétur propose sa candidature

Election approuvée à l'unanimité pour les 2 candidats.

Trésorier :

Mme Rassier renouvelle son mandat

Mme Barbé propose sa candidature comme trésorière adjointe

Election approuvée à l'unanimité pour les 2 candidates.

Secrétariat :

Mme Le Bosquain et Mme Drahi renouvellent leur candidature

Election approuvée à l'unanimité pour les 2 candidates.

Composition du bureau :

Présidence	→	Mme Delarue Maryse
Vice-présidence	→	M. Jétur Christian et M. Thoret Christian
Trésorière	→	Mme Rassier Françoise
Trésorière adjointe	→	Mme Barbé Laurence
Secrétaires	→	Mme Drahi Dufour et Mme Le Bosquain

Élection du bureau adopté à l'unanimité.

5 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 20 mars 2026

Distribution d'un exemplaire papier et lecture du procès-verbal du dernier Conseil d'Administration.
Approbation à l'unanimité

6- Point sur la rentrée 26/27 et le sondage sur les voyages :

A - rentrée 2026 / 2027 :

Pas de gros changement en prévision. Interrogations concernant

- La stimulation cognitive (recherche éventuelle d'un animateur)
- Les Sorties sur Paris et Hors Paris (Voir avec l'animatrice si renouvellement)
- Organisation des voyages 2027 (Mme Juan arrête son activité, Mme Dehais ne donne pas de nouvelle) Organisation des voyages via une agence toujours possible ou appel à nos adhérents.

B - sondage sur les voyages remis lors de l'A G

Jean Paul a analysé les réponses (139) et nous en donne le compte rendu appuyé par six tableaux

- Durée : 1 jour 37 % - week-end 39 % - semaine 29 % - 10 jours et plus 29 %
- Destinations : France 33 % - Europe 28 % - Lointaine 16 % indifférent 11 %
- Motivation des voyages : Culture/patrimoine 45 % - Hors tourisme de masse : 32 %
- Niveau de confort hôtelier : hôtel 2/3 étoiles 30 % - 4 étoiles 21 %
- Budget 50 % pour un budget de 1500 à 2500 € séjour une semaine
- Mode de transport : Autocar 23 - Train 23 - Avion 28 % - indifférent 20 %

Suggestions et observations :

- Hors vacances scolaires

- Sur 1 à 3 jours proposer la découverte de grandes villes françaises ou européennes (Marseille, Lyon, Berlin, Venise, Rome) sortie théâtre, Marché de Noël, Croisières fluviales, découvertes gastronomiques, participation à des événements, festival /carnaval
 - Thèmes de voyage : peinture, architecture, artisanat, patrimoine industriel, photo.
- : monuments nationaux : Sénat, Assemblée Nationale.

Commentaires de Jean Paul : des idées à creuser à condition que quelqu'un s'y associe.

Maryse rappelle quelques règles votées en Conseil d'Administration : chaque animateur organise au maximum 2 voyages par an et bénéficie de la gratuité de ses voyages. Il convient de ne pas dépasser 5000 € par an.

Pour Christian J cette gratuité est discutable tous les participants devraient payer leur voyage, cette gratuité étant vraisemblablement comprise dans le tarif proposé.

Jean Paul souhaite revoir les conditions dans la commission voyage et les présenter ensuite au Conseil d'Administration.

7 – Questions diverses :

Poste de secrétaire salariée :

Entre 6h/ semaine (en sachant que le travail le plus important est de septembre à décembre Elle assure les permanences le restant de l'année.

-Rencontrer Laurence pour définir avec elle :

- sa feuille de poste.
- avec quoi elle se sent à l'aise ?
- avec quoi elle pense que l'on pourrait lui proposer une formation ?
- Que peut-on lui déléguer ?

Nous devons essayer de voir avec elle ce qui l'intéresse dans son travail et faciliter son intégration dans le groupe.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 h 15

La présidente



Maryse Delarue

Les secrétaires



Mme Drahi
Evelyne



Mme Le Bosquain
Marie-Paule